

## COMPTE RENDU de la COMMISSION de priorisation des demandes CLUBS

Objet : Plan Nautique Régional 2023 - 27 février 2023 de 20h00 à 21h00 (Visioconférence)

Membres présents de la commission :

<b>M. Vincent FLEURIOT</b>	(Président CRNCK)	<a href="mailto:normandie@ffck.org">normandie@ffck.org</a>
<b>M. Samuel BONVALET</b>	(Secrétaire CRNCK)	<a href="mailto:sam18bonvalet@aol.com">sam18bonvalet@aol.com</a>
<b>M<sup>me</sup> Nathalie AUPERRIN</b>	(Trésorière CRNCK)	<a href="mailto:nathalie.auperrin@gmail.com">nathalie.auperrin@gmail.com</a>
<b>M. Franck CAHAGNE</b>	(Président du CDCK 14)	<a href="mailto:presidence@cdck14.fr">presidence@cdck14.fr</a>
<b>M<sup>me</sup> Annie-France POTTIER</b>	(Présidente du CDCK 27)	<a href="mailto:anniefrancedu49@gmail.com">anniefrancedu49@gmail.com</a>
<b>M. Cyrille GÉRÉ</b>	(Président du CDCK 50)	<a href="mailto:cyrille.gere@rexel.fr">cyrille.gere@rexel.fr</a>
<b>M<sup>me</sup> Dominique BADIE-KALLOU</b>	(Présidente du CDCK 61)	<a href="mailto:dominique.badie-kallou@laposte.net">dominique.badie-kallou@laposte.net</a>
<b>M. Lorrie DELATTRE</b>	(CTR CRNCK)	<a href="mailto:ldelattre@ffck.org">ldelattre@ffck.org</a>
<b>M. Adrien HUREL</b>	(Assist. développement CRCNK)	<a href="mailto:ahurel@ffck.org">ahurel@ffck.org</a>
<b>M<sup>me</sup> Magali DELONGUEMARE</b>	(Secrétaire-comptable CRNCK)	<a href="mailto:magali.delonguemare@canoekayaknormandie.org">magali.delonguemare@canoekayaknormandie.org</a>

*Nota : L'association CDCK 76 étant dissoute et non encore remplacée, c'est le Bureau du CRNCK qui représente ici les clubs seino-marins.*

### Ordre du jour :

- Etat des dossiers de demandes des clubs normands (vérification des critères d'éligibilité Région, orientation 2023 CRNCK et avis de la commission),
- Priorisation des demandes CLUBS.

### 1. Etat des dossiers de demandes des clubs normands

Le CRNCK a eu accès à un total de 21 dossiers de demandes à savoir :

Dpt	14	27	50	61	76
Clubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont d'Ouille Loisirs</li> <li>- Hérouville Caen CK</li> <li>- Lexovives Lisieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AONES Louviers</li> <li>- CK Brionne</li> <li>- CS Beaumont</li> <li>- Les Castors Rislois</li> <li>- CK Val de Risle</li> <li>- SPN Vernon</li> <li>- Val de Reuil PP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASEV Condé/Vire</li> <li>- CC Avranches</li> <li>- CKMNC Tourlaville</li> <li>- CK Granville Chausey</li> <li>- CN Diélette</li> <li>- CN Carentanais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PL Argentan</li> <li>- US Putanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PES Belbeuf</li> <li>- CCN Rouen</li> <li>- CK Bassin Elbeuvien</li> </ul>
Total	3	7	6	2	3

À ce jour, tous les dossiers de demandes ont été déposés auprès du service Sport de la Région Normandie par les clubs avant le 30 janvier 2023 (sans possibilité de modification maintenant). Les demandes euroises et seino-marines seront transmises par le service de la Région aux Conseils Départementaux de l'Eure et de la Seine Maritime. Tous les dossiers sont en règle concernant les critères d'éligibilité fixés par la Région Normandie.

⇒ **La commission valide dans son ensemble la cohérence des demandes des clubs au regard de leur projet associatif respectif.**

Pour mémoire, pour cette édition 2023 du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel nautique, le CRNCK a retenu l'orientation d'achat suivante : « **Développement de la pratique Jeune** ».

En effet, il s'agit afin de répondre aux besoins différents des clubs, d'alterner les 2 axes principaux proposés par le CRNCK tous les deux ans.

Cette orientation définit donc de fait les caractéristiques suivantes de matériels :

- Canoë-kayak monoplace ou d'équipage de taille et d'usage adapté aux pratiquants de moins de 18 ans.
- Les embarcations peuvent être destinées au choix à l'initiation, au perfectionnement ou à la pratique de haut niveau selon les caractéristiques et constructions souhaitées par les clubs.

Au regard de l'orientation annuelle « **Développement de la pratique Jeune** », des caractéristiques des matériels et de l'utilisation envisagée, la commission relève quelques faiblesses partielles concernant 2 demandes :

- **CK Granville Chausey** : une embarcation désirée est d'une taille correspondant à un utilisateur adulte. Sans justification particulière sur son usage par un public jeune, ce matériel ne correspond pas à l'orientation 2023 et ne respecte pas les critères définis par le CRNCK. Ce matériel sera proposable en 2025. En revanche, le reste des matériels demandés est éligible et respecte le montant minimum d'investissement requis (5.000€TTC).
- **Lexovives Lisieux** : une embarcation désirée est d'une taille correspondant à un utilisateur adulte. Sans justification particulière sur son usage par un public jeune, ce matériel ne correspond pas à l'orientation 2023 et ne respecte pas les critères définis par le CRNCK. Ce matériel sera proposable en 2025. En revanche, le reste des matériels demandés est éligible et respecte le montant minimum d'investissement requis (5.000€TTC).

Pour ces matériels positionnés hors orientation 2023, la commission ne souhaite donc pas les retenir parmi les matériels priorités.

⇒ **Ainsi, la commission a attribué les avis motivés rédigés et fournis dans le tableau en annexe « CANOE KAYAK Synthèse tableau Lignes PNR 2023.xlsx ».**

## 2. Priorisation des demandes

Au regard de la cohérence des objectifs de développement des clubs avec les matériels souhaités, la commission dans son ensemble a choisi de proposer une priorisation unique « Priorité 1 » de l'ensemble des demandes. Pour les membres de la commission, cette stratégie répond à la nécessité :

- d'une part, de **maintenir un maillage territorial global** soutenant le développement des structures normandes. Cet objectif de maillage est inscrit dans le projet de développement du CRNCK qui encourage le développement des écoles de pagaies mais également l'accession à la haute performance grâce l'acquisition de matériels adaptés par les structures clubs ;
- et d'autre part, de **répondre à l'urgence des besoins** en matériels de l'orientation « Développement de la pratique Jeune » **pour les 4 années à venir.**

Le détail des priorisations suite à la commission est repris dans le tableau en annexe « CANOE KAYAK Synthèse tableau Lignes PNR 2023.xlsx ».

*Nota : il est à noter que la commission a en amont de cette priorisation, supprimée les matériels jugés hors de l'axe stratégique CRNCK 2023.*